

LE RÉSEAU EN ACTIONS

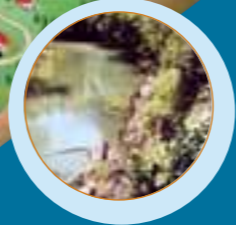
À L'ORIGINE ... du réseau



- Face aux enjeux et aux problématiques de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques dans cette région méditerranéenne spécifique, les acteurs institutionnels et politiques (État, Région, Départements, Agence de l'Eau et Agence Régionale Pour l'Environnement) ont souhaité développer des outils spécifiques pour réunir leurs politiques d'intervention dans ce domaine.
- Les gestionnaires de milieux aquatiques ont alors exprimé leur besoin d'échanger et d'affirmer leurs spécificités méditerranéennes aux niveaux régional, national et européen.

- En 1999, le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) a donc été créé à l'initiative de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE PACA), de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN PACA), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (Agence de l'Eau RM&C).

Le RRGMA est aujourd'hui un acteur reconnu sur le territoire régional.



Assistance technique et méthodologique

- Une cellule de conseils, mise à disposition sur demande aux structures adhérentes au réseau.
- Une participation à l'élaboration de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Un centre de ressources techniques et juridiques.
- Des outils méthodologiques :
 - Le classeur d'éducation à l'environnement / le guide des plantes envahissantes / le tableau de bord de suivi et d'évaluation des actions et des procédures de gestion globale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.*

Communication et valorisation du réseau

- Site internet.
- Bulletins d'informations.
- Annuaire des gestionnaires en PACA.
- Exposition du RRGMA.

Information, sensibilisation, formation

- Des journées techniques :
 - Déclaration d'intérêt général / loi sur l'eau / zones humides / initiation à la concertation / systèmes d'alerte aux crues...*
- Des formations à la carte :
 - SDAGE / SEQ Eau / plans de communication...*

Fonctionnement du réseau

Une référence commune, la charte

Au regard des objectifs définis, la charte formalise l'engagement des signataires sur leur participation aux actions. Elle précise le fonctionnement du réseau. Elle renforce la cohérence et la cohésion entre les acteurs.

Un comité de suivi

Composé de la DIREN PACA, du Conseil Régional PACA, de l'Agence de l'Eau RM&C, et de l'ARPE, il se réunit deux à trois fois par an. Il prépare l'assemblée générale du réseau et veille à la bonne mise en œuvre des décisions de celle-ci. Il constitue le socle technique et administratif du réseau.

Une assemblée générale annuelle

Elle permet de mettre en lumière les orientations et les actions du réseau à travers un bilan de l'année écoulée et une validation concertée du programme prévisionnel pour l'année qui suit.

Des groupes de travail

Spécifiques à chaque action, ils se réunissent régulièrement afin d'en assurer la réalisation.

Une animation et une coordination structurée

À l'interface entre les institutionnels et les gestionnaires, l'ARPE, acteur de terrain et d'assistance technique aux collectivités, assure la cohésion du réseau. Elle planifie, organise, anime les groupes de travail et assure la réalisation des projets. Elle centralise et diffuse l'information.

Un soutien financier pérenne

La DIREN PACA, le Conseil Régional PACA, l'Agence de l'Eau RM&C et l'ARPE, assurent un soutien financier au réseau depuis son origine, lui permettant d'engager son programme d'actions dans un cadre pluri-annuel.



COMPOSITION du réseau

Le réseau fédère les organismes publics ou privés engagés dans une politique active de gestion, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.



Les objectifs du réseau

- **Partager** les expériences, les méthodologies et les savoir-faire.
- **Sensibiliser** les élus à une politique globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.
- **Former** des élus, des techniciens et des chargés de mission.
- **Apporter** un soutien méthodologique.
- **Favoriser** l'émergence d'une véritable culture méditerranéenne de l'aménagement et de la gestion des milieux aquatiques.